



JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

VOL. III.

NEW-YORK, MERCREDI, 23 FÉVRIER 1831.

NO. 104

SOMMAIRE. — Nouvelles politiques.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 4 janvier.

Dans la séance du 3 du congrès national, on a fait lecture du protocole de Londres du 20 décembre dernier. Il est conçu en ces termes :

Présens, les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours ayant reçu l'adhésion formelle du gouvernement belge à l'armistice qui lui avait été proposé et que le roi des Pays-Bas a aussi accepté, et la conférence ayant ainsi, en arrêtant l'effusion du sang, accompli la première tâche qu'elle s'était imposée, les plénipotentiaires se sont réunis pour délibérer sur les mesures ultérieures à prendre dans le but de remédier aux dérangements que les troubles survenus en Belgique ont apportés dans le système établi par les traités de 1814 et 1815.

En formant, par les traités en question, l'union de la Belgique avec la Hollande, les puissances signataires de ces mêmes traités, et dont les plénipotentiaires sont assemblés dans ce moment, avaient eu pour but de fonder un juste équilibre en Europe, et d'assurer le maintien de la paix générale.

Les événements des quatre derniers mois ont malheureusement démontré que « cet amalgame parfait et complet que les puissances voulaient opérer entre ces deux pays » n'avait pas été obtenu ; qu'il serait désormais impossible à effectuer ; qu'ainsi l'objet même de l'union de la Belgique avec la Hollande se trouve détruit, et que dès-lors il devient indispensable de recourir à d'autres arrangements pour accomplir les intentions à l'exécution desquelles cette union devait servir de moyen.

Unie à la Hollande et faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à remplir sa part de ses devoirs européens, et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les autres puissances. Sa séparation d'avec la Hollande ne saurait la libérer de cette part de ses devoirs et de ses obligations.

La conférence s'occupera conséquemment de discuter et de concerter les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances, et avec la conservation de l'équilibre européen. A cet effet, la conférence, tout en continuant ses négociations avec les plénipotentiaires de S. M. le roi des Pays-Bas, engagera le gouvernement provisoire de la Belgique à envoyer à Londres le plus tôt possible des commissaires munis d'instructions et de pouvoirs assez amples pour être consultés et entendus sur tout ce qui pourra faciliter l'adoption définitive des arrangements dont il a été fait mention plus haut.

Ces arrangements ne pourront affecter en rien les droits que le roi des Pays-Bas et la confédération germanique exercent sur le grand duché de Luxembourg.

Les plénipotentiaires des cinq grandes puissances sont convenus que le présent protocole serait communiqué au plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, et envoyé en copie à lord Ponsonby et à M. Bresson, moyennant la lettre ci-jointe dont ils donneront connaissance au gouvernement provisoire de la Belgique....

Signés,

Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuschewicz.

Dans la séance du congrès belge du 5 janvier, M. Pirson a proposé au congrès le décret suivant :

« Le congrès national, considérant que le protocole de Londres, du 20 décembre dernier, qui avait été annoncé d'abord comme renfermant la reconnaissance formelle du nouvel état de la Belgique, ne contient au contraire, qu'une mystification, ordonne au gouvernement provisoire de rappeler incessamment ses envoyés de Londres, et de reprendre les hostilités contre la Hollande.

« Déclare que la victoire et le sort des armes décideront seuls sur la question d'intérêt et de liquidation entre les deux pays ; à quel effet, et pour que le roi Guillaume et ses sujets n'en prétextent cause d'ignorance, le présent décret sera notifié aux postes ennemis par des parlementaires ou hérauts d'armes.

« Le gouvernement provisoire est chargé de l'exécution du présent décret.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'appui de sa proposition, M. Pirson s'est attaché à démontrer que le protocole de Londres ne contient pas une reconnaissance formelle, mais une promesse de reconnaissance pour le tems où la Belgique

se sera prêtée à des arrangements qui se rapprocheront le plus possible du but des traités de 1814 et 1815. Dans ce document diplomatique, on ne dit rien de Maestrich et d'Anvers, parce qu'on espère que le roi des Pays-Bas pourra s'y maintenir.

L'orateur persiste à voir derrière les protestations des puissances ni plus ni moins qu'un partage que l'on médite. Pour s'opposer à ces projets, il pense qu'il ne faut pas dépêcher des envoyés à Londres, mais préparer la guerre. Selon lui, c'est la diplomatie qui a créé tous les embarras. Le gouvernement provisoire et les Belges ont été dupes.

Pour les déjouer ces projets, dit-il, il faut les connaître. Les voici : partant du principe d'équilibre de 1815, équilibre qui n'avait pour but que de resserrer les limites de la France, tandis que l'Angleterre, la Russie et l'Autriche envahissaient tout ce qui leur convenait, on sut à Londres que par suite de notre révolution il fallait remanier la matière diplomatique. Cette matière était en 1815, des animaux, auxquels on donnait le nom d'âmes, et qui ont montré qu'ils étaient sans âme puisqu'ils se sont laissé parquer comme des bêtes. Aujourd'hui ce sont des fous, qui vont criant : nous sommes libres, tandis qu'on leur prépare la camisole bariolée des couleurs qui les amusent. Or donc, voici ce qu'on fera de ces fous de la Belgique.

Ceux qui habitent le sol fertile des Flandres, du Hainaut, du Brabant méridional, du pays de Liège, de Namur, continueront de cultiver ce sol, et seront les magasiniers en permanence qui pourvoient aux besoins des armées qui, pour le plaisir des rois voisins, iront se battre toujours avec joie en un si beau champ.

Chacun des princes que l'on a proposés pour monter sur le trône de la Belgique, ne lui paraît pas avoir de chances. Il repousse le prince Othon de Bavière, dont la minorité nécessiterait une régence, et prolongerait le provisoire.

L'orateur termine en disant que si l'on proclame le prince d'Orange, au nord de la Belgique, à Gand, à Bruxelles, tout le midi proclamera la réunion à la France et la soutiendra les armes à la main.

Cette proposition de M. Pirson a été renvoyée dans les sections.

BRUXELLES, 9 janvier.

Dans la séance du congrès du 8, on a fait lecture des lettres suivantes ; la première est de M. Gendebien, adressée au comité diplomatique.

PARIS, 5 janvier 1831.

Monsieur,

« Votre courrier, parti hier, est arrivé aujourd'hui à 4 heures et demie. Je me suis empressé d'entrer en conférence avec M. Sébastiani. Sur votre 1^{re} question il m'a répondu que la France accèderait à toutes les combinaisons politiques propres à assurer la force et l'indépendance de la Belgique ; que le choix du prince Othon serait agréé par la France, mais qu'en ce qui concerne le mariage de ce prince avec la troisième fille de Louis-Philippe 1^{er}, il ne pouvait en parler au roi, parce que dans ce moment la princesse était malade, et qu'il ne convenait pas en cette circonstance de traiter un pareil sujet.

« Quant à la question des limites, M. Sébastiani m'a assuré que la France n'oublierait jamais que la Belgique a appartenu à la grande famille ; que la conformité des mœurs, de la religion, des principes était un nouveau motif de sympathie, m'autorisant à vous assurer que le gouvernement nous soutiendrait toutes les fois que le bon droit serait de notre côté, quant à la discussion des limites. Ce langage du ministre serait soutenu par la France entière, et depuis que je suis ici j'ai acquis la conviction que la France se lèverait comme un seul homme pour la défense de notre indépendance et de nos libertés, si elles étaient menacées. Signé GENDEBIEN. »

PARIS, 6 janvier, 1831.

« Un violent mal de tête empêchant M. Gendebien de vous écrire, j'ai l'honneur de vous annoncer que votre dépêche a été remise par moi à M. Sébastiani, et, par lui communiquée au roi : le langage noble et ferme du comité diplomatique au protocole de Londres, a fait une vive et profonde impression sur M. Sébastiani et sans doute aussi sur S. M. Louis-Philippe. La France comprend que la Belgique n'aurait qu'une indépendance passagère si on ne la rendait forte et heureuse. On commence à reconnaître que le grand-duché de Luxembourg doit être belge et non allemand : la mauvaise foi du roi Guillaume excite en France une vive indignation, et, s'il ne consent à la libre navigation de l'Escaut, on est bien sûr de l'y forcer.

« La résolution du congrès de s'occuper du choix du chef de l'état a été accueillie avec plaisir, et M. Sébastiani m'a as-

suré que si le prince Othon était élu, il serait reconnu par la France. Quant au mariage du prince avec la troisième fille de S. M. Louis-Philippe, le ministre ne pense pas qu'il s'élève aucun obstacle. Ce mariage serait un nouveau bien et un gage de plus de bonne union et de paix entre la Belgique et la France. M. Sébastiani m'a assuré encore que la France ferait tout ce qui serait en elle pour conclure un traité de commerce avantageux aux deux pays, et tel que le pouvait exiger une politique bien entendue. Il a ajouté : « La Belgique est notre alliée naturelle, et puisqu'elle ne peut nous appartenir, il est juste de la traiter comme une sœur. »

« J'étais en train de faire des questions. Je parlai du parti belge qui demande la réunion à la France, et je demandai si, dans le cas où ce parti viendrait à l'emporter, le gouvernement français ne voudrait pas de nous. M. Sébastiani me répondit que la réunion était impossible ; qu'elle entraînerait une guerre générale ; que l'Angleterre n'y consentirait jamais. Votre beau pays, ajouta-t-il, serait le premier ravagé, et nous, nous courrions le risque de perdre tous les avantages de notre dernière révolution.

« J'adressai à M. Sébastiani une question sur le parti républicain. — Comme république, vous ne seriez jamais reconnus par l'Europe. — Et si nous choissions un roi belge ? — Il serait vu avec presque autant de déplaisir que la république. Le prince Othon est le roi qui vous convient, et la Russie elle-même peut-être ne tarderait pas à le reconnaître. »

Cette lettre est signée FIRMIN ROGIER.

— Le gouvernement provisoire de la Belgique, par un arrêté du 1^{er} janvier, a décidé qu'une somme de 20 mille florins serait accordée aux réfugiés Portugais à titre d'avance sur l'arriéré de la solde qui leur est due par le gouvernement brésilien depuis le 1^{er} janvier 1830. L'autorité locale de Bruges est chargée de cette répartition de concert avec le commandant des émigrés Portugais.

— On assure que M. Sébastiani a témoigné le plus vif mécontentement au sujet de la lecture, dans le congrès belge, des lettres de M. Rogier. M. le ministre des affaires étrangères conteste, dit-on, l'exactitude des détails qui y sont contenus, et se plaint de la publicité donnée à des communications confidentielles.

(Extrait d'une lettre particulière.)

GAND, 3 janvier.

Il est difficile de concevoir pourquoi la France hésite à faire valoir ses droits sur la Belgique. Ses malheurs lui ont-ils donc fait oublier que la Belgique fait partie intégrante de son territoire, et que ce n'est que par la lâche complaisance des Bourbons que cette partie du territoire français a été abandonnée aux alliés ?

La Belgique a été réunie à la France, non par le droit de conquête, ni par des traités, mais par un vœu librement émis par les Belges, et accepté par un décret de la convention nationale.

L'empereur Napoléon, qui a toujours regardé la Belgique comme dépendante du territoire français, a préféré, à Châtillon, descendre de son trône, plutôt que d'abandonner cette partie de l'empire ; et la France, devenue plus forte que jamais, ne ferait pas un pas pour rentrer dans son ancien domaine, et la nation reste spectatrice paisible de la nouvelle spoliation qu'on lui prépare ! Elle ne compterait donc pour rien les affronts et les humiliations de 1814 ! Elle va donc cimenter, par un contrat fait au nom de la nation, les honteux traités qu'on lui a imposés à cette époque fatale ! Serait-il possible qu'on oubliât à ce point l'honneur national et les intérêts des deux pays ?

— On nous écrit, dans une lettre particulière, datée de la Haye, 29 novembre : Le gouvernement vient de recevoir la notification du protocole de Londres ; un conseil a été convoqué, qui est resté six heures en délibération secrète. Voici, dit-on, la réponse : Si les cinq grandes puissances se sont arrogé le droit de disposer de ce qui ne leur appartient pas, le Roi des Pays-Bas ne voit dans cet acte rien qui l'empêche de régler lui-même ses différends avec ses sujets révoltés et d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour soumettre de nouveau à son autorité les provinces qui s'y sont soustraites. En outre, les rebelles ayant recommencé les hostilités dans les environs de Maestricht, le Roi a doublement le droit de les continuer ; c'est pourquoi, loin d'abandonner aucune forteresse, il gardera Anvers, dont la citadelle est mieux approvisionnée que jamais.

— Le roi de Hollande a commandé 300 pièces de canon à la fonderie de Liverpool. Cette nouvelle a été communiquée à une maison de commerce d'Anvers.

Une partie du corps de volontaires cantonnés sur les frontières entre Anvers et Bréda, et quelques bataillons de troupes de ligne ont reçu mercredi, dans la journée, l'ordre formel de se porter en avant sur Bréda. Le mouvement s'est opéré sans retard.

Des nouvelles ultérieures annoncent que cette petite armée a déjà fait plusieurs lieues en avant sur le territoire hollandais, sans rencontrer d'obstacles. Il paraît que la plus grande partie des troupes du roi Guillaume, cantonnées dans le Brabant septentrional, se sont portées vers Maestricht pour chercher à dégager cette ville, et que Bréda a été laissé à découvert.

S'il faut en croire les bruits qui circulent, 500 échelles seraient arrivées à nos troupes qui forment le blocus de Maestricht; on devait donner un assaut aujourd'hui.

La garde communale part pour Eysden avec un train d'artillerie.

Mardi après-midi, on a entendu une assez vive canonnade dans la direction de Maestricht. La forteresse a tiré sur nos tirailleurs occupés à la tranchée.

Des mesures ont été prises pour l'approvisionnement de La Chartreuse, à Liège, et des citadelles de Namur, Hay et Venlo, pour un mois.

LUXEMBOURG, 10 janvier.

La garnison est approvisionnée pour plus d'un an; on attend pour aujourd'hui ou demain de nouveaux renforts qui la porteraient à dix mille hommes. Les casernes sont pleines, et les bourgeois seront assujettis aux logements militaires. Les garnisons de Metz, de Thionville se renforcent également; toute la frontière française est garnie de troupes; il y a des avant-postes dans les villages. Nous nous croyons à la veille de grands événements; il faut que nous soyons Belges ou Français. La diplomatie peut nous rendre Belges, la guerre nous rendra Français.

— Un journal belge assure que le roi de Bavière a déclaré qu'il n'accepterait la couronne de Belgique pour son fils Othon que du consentement de la famille d'Orange.

BAVIÈRE.

MUNICH, 29 décembre.

Hier au soir, à onze heures, de nombreux groupes se formèrent devant le poste principal de la ville. Le commandant du poste, voyant avec déplaisir ce rassemblement composé de plusieurs centaines d'individus, à une heure indue, donna à la force armée l'ordre de le disperser. Moyennant force coups de crosse et coups de plat de sabre, la place fut évacuée au bout de cinq minutes.

Pourtant aucun excès ne fut commis. On arrêta ensuite différentes personnes qui se promenaient sans but dans les rues; environ 40 étudiants ont été mis en prison. D'autres arrestations ont eu lieu dans le courant de la journée. On avait même été averti que, dans la soirée, la ville serait attaquée sur différents points. Toutes les mesures militaires et de police ont donc été mises en usage pour prévenir les troubles. De nombreuses patrouilles circulèrent le soir dans les rues; les militaires avaient reçu des cartouches, les postes avaient été renforcés, et tous les officiers avaient été réunis dans les casernes. Dans la soirée, on invita la milice bourgeoise à seconder les troupes.

— Du 30. — Le calme commence à se rétablir. Les étudiants se tiennent assez tranquilles; plusieurs allocutions de leurs professeurs, entre autres celle de M. Schelling, produisent une impression favorable sur l'esprit des élèves.

— Du 31. — Par un rescrit royal, le gouvernement avait fait hier fermer l'Université, et ordonné à tous les étudiants de Munich de retourner dans leur pays. Mais grâce à une pétition signée de 1,000 étudiants, appuyée de la supplication d'un magistrat, ce rescrit a été révoqué; mais la société des étudiants portant la désignation de *germania*, a été dissoute; leurs membres ont reçu l'ordre d'évacuer la ville, et il est enjoint à toutes les universités du royaume de n'en plus admettre aucun. (Journal de Francfort.)

POLOGNE.

VARSOVIE, 28 décembre.

Le palatinat de Lublin (Pologne russe) vient d'offrir 50,000 hommes. Le comte Zamowski équipe un régiment à ses frais. On compte dans l'armée 12,000 soldats qui ont servi sous Napoléon, 300 officiers décorés de la Légion d'Honneur. Le quatrième régiment de ligne, celui qui a figuré le premier jour, est parti pour les frontières. Avant de partir, ils ont prié leur colonel de les amener sur les fortifications que les bourgeois élèvent; là, ils ont formé le carré; les soldats se sont mis à genoux, et ont juré de ne pas tirer un seul coup de fusil et de n'attaquer les Russes qu'à la baïonnette, et de s'entretuer plutôt que de se rendre. Le premier lanciers, ce beau régiment aux chevaux noirs, a fait ses adieux: ils ont juré de ne pas revenir et de se faire tuer si les Russes étaient vainqueurs. C'est une vraie rage: cela passe l'imagination.

Varsovie, 29 décembre. — Le bruit court ici que S. M. l'empereur est attendu aux frontières du royaume, et que S. A. I. le grand duc Michel est déjà arrivé à Grodno.

— Notre *Gazette d'Etat* exprime l'espoir que l'empereur ordonnera des mesures plus douces, aussitôt que le prince Lubbecki sera arrivé à Pétersbourg et aura mieux instruit S. M. de la situation des affaires.

— Nos journaux annoncent que le corps d'armée de Lithuanie se trouve entre Grodno et Bialystock. Celui du général Pahlen ne s'est pas encore entièrement approché des frontières de Pologne. Du côté de la Dwina s'approchent des corps de grenadiers. Quelques régiments du corps du général Sacken marchent sur Brzesc.

VARSOVIE, 1^{er} janvier.

L'enthousiasme est complet dans toutes les classes, et les paysans, les juifs mêmes ne le cèdent pas aux seigneurs. A-

vant la fin de janvier, la Pologne aura 150 mille hommes bien armés en ligne et 200 mille armés de piques et de pistolets. Les sacrifices sont immenses et les traits de dévouement admirables. Mlle. de Sezanieckie, la même qui envoya, le 26 juin 1826, au *Constitutionnel* 362 fr. pour les Grecs, a fait don de toute sa fortune, et s'est faite sœur grise pour avoir soin des braves qui seront blessés en combattant pour la patrie. La Lithuanie, la Volhynie, la Podolie, etc., attendent leur délivrance; mais l'argent est nécessaire, et le bruit court que la nation va faire un appel à la France.

VARSOVIE, 4 janvier.

D'après une lettre de Lublin, l'empereur Nicolas est attendu le 10 à l'armée; mais on ne pense pas que la campagne puisse ouvrir immédiatement, vu qu'on a été obligé de faire venir des troupes de l'intérieur, pour remplacer le corps lithuanien; en attendant, une grande désertion s'est établie dans ce corps; les déserteurs passent dans l'armée polonaise.

Du 4 janvier. — L'enthousiasme qui s'est manifesté dans les huit palatinats semble s'accroître chaque jour; la Pologne n'est plus qu'un camp. Le dictateur a déclaré qu'il voulait porter l'armée à 80,000 hommes, et elle aura avant très-peu de temps atteint cet effectif. Afin de faciliter les subsistances, l'armée se trouve concentrée dans un rayon de quelques milles autour de Varsovie. Il paraît que l'intention du dictateur n'est pas d'attendre les Russes sur la frontière, mais de prendre quelques fortes positions dans l'intérieur; on désigne notamment celle de Siedlec en Podlochie. Mais il est douteux que ce plan puisse s'exécuter, car le parti excité qui est très-puissant dans le peuple et dans l'armée, et qui chaque jour acquiert de nouvelles forces, veut qu'on prenne l'initiative; il croit qu'en pénétrant en Lithuanie, il amènera un soulèvement dans ce pays et notamment dans l'armée lithuanienne, ce qui peut n'être pas dénué de raison.

— Les faux dont sont armés nos paysans ne sont point une arme aussi méprisable qu'on pourrait le croire; ils savent si bien les manier, qu'elles font dans leurs mains l'office de sabres, en assujettissant la lame perpendiculairement.

— Un Français nommé Bagard, qui depuis 6 ans habite Varsovie, où il s'occupait de l'instruction de la jeunesse, a assisté aux délibérations des chambres le 28; frappé de l'enthousiasme qui animait tout le monde, il ne put s'empêcher d'offrir au maréchal 50 ducats en or, qu'il avait épargnés sur son travail; ce fut en vain que le maréchal lui demanda son nom, il répondit seulement qu'il suffisait qu'on sût que ce petit don venait d'un bon Français. La bourgeoisie de Marynopol a levé à ses frais un régiment de cavalerie, un bataillon d'infanterie, et fourni au gouvernement 500 florins de dons patriotiques.

Les dames s'occupent de recueillir les dons volontaires pour les femmes et les enfants des braves appelés à la défense de la patrie.

RUSSIE.

SAINT-PETERSBOURG, 25 décembre.

Le manifeste suivant vient de paraître ici:

« Par la grâce de Dieu, nous Nicolas I^{er}, empereur et autocrate de toutes les Russies, etc., faisons savoir à tous nos fidèles sujets. Une infâme trahison a ébranlé le royaume de Pologne, réuni à la Russie. Des hommes mal-intentionnés qui n'avaient pas été désarmés par les bienfaits de l'immortel empereur Alexandre, du généreux restaurateur de leur patrie, et qui, sous la protection des lois qui leur avaient été accordées, ourdissaient sourdement des trames pour renverser l'ordre établi, ont commencé à exécuter leurs projets, le 17 (29) novembre dernier, par le rébellion, l'effusion du sang et des tentatives criminelles sur la vie de notre bien-aimé frère, le czarévitch grand-duc Constantin Pawlowitch; profitant de l'obscurité de la nuit, une populace furieuse, excitée par eux, s'est précipitée sur le palais du czarévitch, tandis qu'ils parvenaient, en répandant dans plusieurs parties de Varsovie le bruit mensonger que les troupes russes massacraient les habitants paisibles, à attirer le peuple à eux et à remplir la ville de toutes les horreurs de l'anarchie. Le czarévitch, avec les Russes qui étaient auprès de lui et les troupes polonaises restées fidèles à leurs devoirs, résolut de prendre position dans le voisinage de Varsovie et de ne pas agir hostilement, afin qu'en évitant toute occasion de verser le sang, il pût prouver de la manière la plus évidente l'absurdité, la fausseté du bruit répandu, et donner aux autorités de la ville le temps et les moyens de ramener, de concert avec les hommes bien intentionnés, ceux qui étaient égarés, et de contenir les mécontents. Cette espérance ne fut pas remplie; le conseil du gouvernement ne put pas rétablir l'ordre. Sans cesse menacé par les rebelles, qui avaient formé dans son sein quelques réunions illégales et changé sa composition en éloignant quelques membres nommés par nous, et en les faisant remplacer par d'autres désignés par les chefs des conjurés, il ne lui restait qu'à prier instamment le czarévitch de renvoyer les troupes polonaises qui s'étaient éloignées de Varsovie avec lui, pour protéger les propriétés publiques et particulières contre de nouveaux pillages. Bientôt ce conseil fut entièrement dissous, et tout le pouvoir remis entre les mains d'un général. Dans l'intervalle la nouvelle de la révolte se répandait dans toutes les provinces du royaume de Pologne; partout les mêmes moyens étaient employés: l'imposture, les menaces, les faussetés, pour soumettre les habitants pacifiques à quelques rebelles. Dans ces malheureuses et importantes circonstances, le czarévitch regarda comme indispensable de céder au vœu du conseil du gouvernement; il permit au petit nombre de troupes polonaises restées fidèles de retourner à Varsovie, pour y garantir, autant que possible, les personnes et les propriétés; lui-même quitta le royaume de Pologne avec les troupes russes, et entra le 1^{er} (13) décembre à Wlodan, dans le gouvernement de Wolhynie. C'est ainsi que fut exécuté un crime résolu peut-être depuis long-temps. Après tant d'infortunes, jouissant de la paix et de la prospérité à l'ombre de notre pouvoir, le peuple du royaume de Pologne se précipite de nouveau dans l'abîme de la révolte et du malheur,

et des multitudes d'hommes crédules, quoique déjà saisis de la crainte du châtement qu'ils attend, osent penser un moment à la victoire, et nous proposer des conditions, à nous leur maître légal.

« Russes! vous savez que nous les repoussons avec indignation. Vos cœurs brûlants d'ardeur pour le trône, comprennent déjà ce que sent le nôtre. À la première nouvelle de la trahison, votre réponse fut un nouveau serment de fidélité inébranlable, et dans ce moment nous ne voyons qu'un seul mouvement dans toute l'étendue de notre vaste empire. Un seul sentiment anime tous les cœurs: le désir de ne rien épargner, de sacrifier tout, même la vie, pour l'honneur de l'empereur, pour l'inviolabilité de l'empire. Nous voyons avec émotion ce grand élan de l'amour du peuple pour nous et pour la patrie; nous croyons devoir y répondre par des paroles tranquillissantes. De nouveaux sacrifices, de nouveaux efforts ne seront pas nécessaires. Dieu, protecteur du droit, est avec nous, et la puissante Russie peut, d'un coup décisif, forcer au repos ceux qui osent troubler sa tranquillité. Nos fidèles troupes, qui se sont encore distinguées dernièrement par de nouvelles victoires, se réunissent déjà sur les frontières occidentales de l'empire. Nous sommes prêts à punir le parjure; mais nous voulons distinguer l'innocent du coupable, et pardonner aux faibles qui, par imprévoyance ou crainte, ont suivi le torrent. Tous les sujets de notre royaume de Pologne, tous les habitants de Varsovie n'ont pas pris part à la conjuration et à ses tristes conséquences. Beaucoup ont prouvé par une mort glorieuse qu'ils connaissaient leurs devoirs. D'autres, comme nous l'apprenons par les rapports du grand duc, ont été forcés, en versant des larmes de désespoir, de retourner aux lieux occupés par les rebelles.

« Ceux-ci, avec les hommes égarés, trompés, forment sans doute une grande partie de l'armée et des habitants du royaume de Pologne; nous nous adressons à eux par une proclamation du 5 (17) de ce mois, dans laquelle, en manifestant notre juste indignation du parjure qui a été commis, nous donnons l'ordre de mettre un terme à tout arbitraire, à tout armement illégal, et de rétablir tout sur l'ancien pied. Ils peuvent donc encore réparer la faute de leurs compatriotes, et sauver le royaume polonais des conséquences pernicieuses d'un aveuglement criminel. En leur indiquant le seul moyen de salut, nous faisons connaître cet effet de notre bienveillance à tous nos fidèles sujets; ils y verront notre volonté de protéger l'inviolabilité des droits du trône et de la patrie, ainsi que la ferme résolution d'épargner les hommes égarés et repentans. Russes! l'exemple de votre empereur vous servira de guide. De la justice sans vengeance, de la persévérance dans le combat, pour l'honneur et la prospérité de l'empire, sans haine contre des adversaires aveugles, de l'amour et des égards pour les sujets de notre royaume de Pologne qui sont restés fidèles au serment qu'ils nous ont prêté, de l'empressement à vous réconcilier avec tous ceux qui rentreront dans le devoir. Vous remplirez notre espérance comme vous l'avez remplie jusqu'à ce jour. Restez en repos et en paix, pleins de confiance en Dieu, le constant bienfaiteur de la Russie, et en un monarque qui connaît la grandeur, la sainteté de ses devoirs, et sait conserver inviolable la dignité de son empire et la gloire du nom russe.

« Donné à St-Petersbourg, le 12 (24) décembre de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième. » Signé, NICOLAS. » (Gazette d'Etat de Prusse.)

AUTRICHE.

VIENNE, 27 décembre.

D'après les ordres du conseil aulique de guerre, il va être incessamment formé un cordon sur les frontières de Gallicie, limitrophe du territoire polonais. Des troupes sont déjà en marche pour cette destination. Une estafette envoyée à Hermandstadt, porte au général qui commande en Transylvanie, l'ordre de diriger sur la Gallicie plusieurs bataillons des régiments dits des frontières (granzer régiment). On dit que ce cordon sera de quarante mille hommes; on ne désigne pas encore le général qui le commandera.

D'après un ordre du gouvernement de l'Autriche intérieure, les faux, les piques et toutes les autres armes, ainsi que les munitions de guerre, ne seront plus importés dans le royaume de Pologne, ni sur le territoire de la ville libre de Cracovie. Cette défense ne sera levée que lorsque le bon ordre et la tranquillité seront rétablis dans le royaume de Pologne.

SUISSE.

BERNE, 29 décembre.

DÉCLARATION.

La diète de la confédération suisse, réunie en session extraordinaire, et pénétrée de la grandeur de ses devoirs, a reconnu à l'unanimité, dès sa première séance, la nécessité de manifester hautement l'attitude que veut prendre la nation dans les circonstances difficiles où l'Europe se trouve en ce moment.

Elle déclare donc, au nom des vingt-deux cantons confédérés, que, si la guerre vient à éclater entre les puissances voisines, elle est dans la ferme résolution de maintenir une stricte neutralité. Elle en a le droit comme état indépendant, et ce droit a été garanti par les traités les plus solennels. Elle déclare encore qu'elle emploiera, pour le faire respecter, tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Désirant la paix, mais sans redouter une lutte pénible, et se confiant dans le dieu de leurs pères, les confédérés attendront les événements avec calme et fermeté. Ils réuniront tous leurs efforts pour défendre l'intégrité du sol, l'indépendance nationale et leur antique liberté. Aucun sacrifice ne leur coûtera pour atteindre ce noble but.

Dans ces graves circonstances, la diète confie les destinées de l'état au patriotisme, au courage et à la persévérance de tous les Suisses qu'elle appellera aux armes dans l'unique but de protéger les frontières contre toute attaque extérieure, de quelque côté qu'elle puisse venir. Elle en appelle au dévouement des gouvernements cantonaux et de la nation entière.

Que la bénédiction et l'assistance du Très-Haut reposent à l'avenir, comme par le passé, sur notre chère patrie !
Fait à Berne, le 27 décembre 1830.

Au nom de la diète suisse.

L'Aoyer en charge du directoire fédéral, président,
(L. S.) FISCHER.
Le chancelier de la Confédération,
MOUSSON.

BALE, 7 janvier.

Les campagnards ont institué à Liestel, à trois lieues de Bâle, un gouvernement provisoire, à la tête duquel se trouve placé un jeune avocat de 28 ans, nommé Gutzwiller, de l'une des communes du ci-devant arrondissement de Delémont, détaché de la France et réuni au canton de Bâle par le traité de Paris de 1814. Les paysans s'organisent tout-à-fait sur le pied de guerre; ils fondent des balles, et il se trouve, dit-on, dans leurs rangs près de 500 soldats suisses venant de France. Les hommes noirs (schwarze Buben) du canton de Soleure doivent aussi s'être joints à eux.

(Extrait d'une lettre de Mulhausen, 11 janvier.)

Une forte canonnade a été entendue dans la direction des remparts de Bâle. Un instant après, on a entendu une vive fusillade et le tocsin. Il y a dans la ville 20,000 hommes bien résolus. Les rues sont dévastées et barricadées, et la lutte peut devenir terrible. On assure que les paysans sont commandés par le baron de Blarr, major d'un des régimens suisses de l'ex-garde, et par le colonel Bleuler.

La garnison de Huningue a été sous les armes toute la nuit du 9 au 10. La garde nationale et la gendarmerie font des patrouilles jour et nuit sur la frontière.

— Une autre lettre écrite de Colmar, et datée du 12 porte :
« La souscription ouverte à Bâle pour les blessés futurs s'élève à 1,500,000 fr. Du reste, rien n'avance : on s'observe de part et d'autre. Les députés de la ville n'ont rien gagné sur l'esprit des insurgés.

• Quelques députés des insurgés ont failli être massacrés en ville; mais la commission municipale est parvenue à les protéger.

• Des officiers de la ville, déguisés en bourgeois, ont emprunté le territoire français pour gagner la partie supérieure du canton où ils croyaient trouver 6 à 7 communes disposées à se séparer des insurgés. »

FRANCE.

— Le général Fabvier a donné sa démission de commandant de la place de Paris et du département de la Seine; il est remplacé par le général Darriule.

— MM. d'Oraison et Loverdo sont arrivés au lazaret de Marseille, avec le bey de Tityer et 300 hommes du génie. M. d'Oraison est chargé de remettre au Roi deux drapeaux pris à l'ennemi à l'affaire de Blida, et d'assurer le départ pour Paris de ce bey de Tityer.

— On mande de Brest, en date du 31 décembre :

« La *Terpsichore*, frégate commandée par M. le capitaine de vaisseau Gourbeyre, venant de Madagascar, est entrée en rade le 28, à midi trois quarts, portant un pavillon blanc. L'équipage ignorait les nouvelles de France depuis la prise d'Alger. Le stationnaire lui a bientôt envoyé un drapeau tricolore, que l'état-major et l'équipage ont arboré avec le plus vif enthousiasme. M. Gourbeyre a salué nos couleurs nationales de vingt-un coups de canon. C'est le premier bâtiment du Roi qui, dans notre rade, leur ait, sans ordre, rendu le salut d'honneur. A bord de la frégate se trouve, comme passager, le fils aîné de la veuve Radham, reine de Tink-Tink. La *Junon*, la *Zélée* et la *Badine* étaient encore à Bourbon. La *Junon* devait, sous quinzaine, se rendre à Madagascar pour terminer enfin la querelle entre les Français et la nation des Ovas. »

— La frégate la *Didon*, commandant M. La Traite, doit partir de Toulon dans les premiers jours de janvier, ayant à bord S. A. R. le prince de Joinville, élève de première classe de la marine.

— Charles X, dans sa cour d'Holy-Rood, parodie ses anciennes magnificences des Tuileries et de Saint-Cloud; il a recréé sa grande aumônerie, sa grande vénerie et ses grands levés; tout cela n'est que souverainement ridicule; mais ce qui passe toute croyance, en fait d'absurde, c'est qu'il vient de nommer très-sérieusement une régence à Henri V, et il l'a composée d'hommes éminemment populaires; il en espère les meilleurs effets, d'après la grande influence que les nouveaux régens peuvent exercer sur les masses. Les membres de la régence sont M. le duc de Blacas, M. le baron de Damas, le général Bourmont, le baron d'Haussez et le baron Capelle.

C'est probablement la création de cette régence si nationale qui donne depuis quelque temps une si inconcevable audace aux Carlistes et à tous les suppôts de la congrégation.

— On annonce que plusieurs incendiaires ont été arrêtés dans les environs de Morogues, par les soins de la garde nationale. On a trouvé sur ces individus des bouteilles de phosphore et autres préparations inflammables qu'ils tenaient cachées sous leurs vêtements.

— D'après notre correspondance particulière, la ville de Bâle était, le 7 janvier, dans un état de grande agitation. Les habitans de la campagne, qui veulent avoir dans le conseil cinq membres sur sept, et dont la demande avait été repoussée, faisaient des dispositions hostiles. Les portes de la ville ont été fermées. Les habitans de la campagne bloquent la ville du côté de la Suisse. De part et d'autre on est décidé à combattre avec vigueur.

— Une lettre de Londres nous annonce que le marquis de Saint-Amaro vient de faire un emprunt d'un million sterling qui a été signé le 5 de ce mois avec la maison Marbley, pour le compte de la reine du Portugal. Cet emprunt est destiné exclusivement à préparer un armement pour débarquer les émigrés portugais sur les côtes du Portugal.

— Le ministre des affaires étrangères à Lisbonne s'est adressé, depuis quelques jours, à diverses maisons françaises établies dans cette ville, pour les prier d'avancer 100,000 frs. au marquis de Lavradio, qui doit arriver à Paris pour remplacer le comte de Ponte; mais comme l'état du trésor de don Miguel est fort bien connu de ces messieurs, aucun n'a été d'avis d'avancer une obole.

— La frégate l'*Herminie* a dû appareiller le 5 janvier de Toulon, pour le Brésil, ayant à son bord la marquise de Loulé, sœur de don Miguel et de don Pedro.

— Par arrêté du 6 de ce mois, le ministre de l'intérieur a nommé M. Martin Lafitte, membre de la chambre des députés, directeur-général du Mont-de-Piété de Paris.

— Une lettre à laquelle nous devons ajouter foi, porte que la Suisse ne portera pas ses milices pour garder ses frontières contre une invasion que du côté du Piémont et des possessions autrichiennes. Elle a raison de croire à la loyauté de la France, puisque les deux nations sont prêtes à combattre pour le maintien de leurs institutions constitutionnelles.

— On a découvert à Terceira une conspiration, à la suite de laquelle une vingtaine de Portugais ont été condamnés à mort. Quelques étrangers impliqués dans la même affaire, ont été bannis de l'île.

— Le Roi étant dans la salle du trône, entouré de ses officiers, a reçu S. Exc. M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de S. M. l'empereur de Russie, qui a eu l'honneur de présenter au Roi ses lettres de créance. Il a été présenté à S. M. par M. le ministre des affaires étrangères. S. Exc. a ensuite été admise à l'honneur de présenter ses hommages à la Reine et à LL. AA. RR. Toutes les personnes attachées à l'ambassade accompagnent S. Exc., dont le cortège se composait de trois voitures de cérémonie.

— MM. les maires de Paris et les colonels de la garde nationale, réunis à l'Hôtel-de-Ville, ont décidé qu'il serait donné un bal paré par souscription, au profit des pauvres.

Chaque billet sera personnel, et portera le nom et l'adresse du souscripteur. Le prix de chaque billet sera de 29 fr., soit pour les hommes, soit pour les dames.

Le commandant en chef de la garde nationale désignera deux officiers de son état-major pour remplir les fonctions de commissaires. Les colonels se concerteront avec MM. les chefs de bataillons et capitaines, pour le placement des billets dans leurs légions respectives, et pour la désignation de plusieurs commissaires.

Pour régler les détails d'exécution, il a été nommé une commission composée de :

S. A. R. le duc d'Orléans, président; M. Rousseau, doyen des maires, vice-président; MM. Lefort et Bouvatier, maires.

— Une affreuse guerre civile désole en ce moment la Perse. Le fils aîné du roi de Perse a levé l'étendard de la révolte contre son père. Le prince Abbaz-Mirza, le même qui a formé un corps de troupes disciplinées à l'européenne, marche contre son frère aîné, et soutient l'autorité du roi. On s'attendait à ces déchiremens, mais seulement à l'époque de la mort du roi; c'est ordinairement le moment où les fils du prince défunt, qui gouvernent tous des provinces, se mettent en campagne pour se disputer le trône.

— Il règne une grande agitation dans les peuples du Caucase qui sont sous la domination russe; plusieurs sont en pleine insurrection. Un corps de troupes russes a été attaqué sur la route de Tiflis, et a perdu deux pièces de canon. Le général Paskewitch doit marcher à la tête d'un corps considérable pour soumettre les tribus Tcherkasses qui tiennent la campagne.

— M. de St-Aignan, membre de la chambre des députés, est nommé ambassadeur en Suisse, et M. de Dalmatie, fils du ministre de la guerre, ministre plénipotentiaire en Suède.

— Un courrier russe arrivé le 9 était, dit-on, porteur d'une réponse de l'empereur à une lettre nouvelle du roi des Français, dans laquelle des explications étaient demandées sur les mouvemens des troupes russes. La réponse est conçue en termes pacifiques.

— Hier à la Bourse on a fait courir le bruit que le général Fabvier était entré en Belgique à la tête d'un parti d'hommes dévoués, et qu'il avait, partout sur son passage, fait arborer le drapeau tricolore. Cette nouvelle est absurde : avant hier, vendredi 7 janvier après-midi, le général Fabvier était encore à Paris. Nous l'avons vu de nos yeux. Qu'il ait depuis quitté la Capitale dans un dessein politique quelconque, c'est ce que nous ne savons pas, et c'est ce que nous croirions devoir ne pas dire si nous en étions informés. Il nous suffira de faire remarquer que le général Fabvier, qui n'aurait pu quitter Paris que vendredi soir, aurait pu fournir difficilement nature aux bruits répandus 24 heures après son départ, de sa présence et de ses faits ou gestes en Belgique.

— Le général Lallemand, proscrit par l'ordonnance du 24 juillet 1815, et rentré récemment en France après quinze ans d'exil et de vicissitudes, a eu l'honneur d'être reçu par le roi en audience particulière.

— Le gouvernement prussien arrête et tient en prison tous les Polonais qui ont quitté la France, quoiqu'ils soient porteurs de passeports réguliers. Cette violation du principe de non-intervention fait voir assez clairement le rôle que la Prusse se prépare à jouer dans le drame sanglant dont la Pologne sera bientôt le théâtre.
(La Révolution.)

— On écrit de Vienne, le 2 janvier: Il n'est point vrai, comme le disent quelques journaux français, que M. de Metternich ait perdu la faveur de la cour d'Autriche. Il donna, le 1er janvier, une fête splendide à tout le corps diplomatique, et y présenta le maréchal Maison, qui, le jour même, avait remis ses lettres de créance à l'empereur, comme ambassadeur de France. La même lettre annonce que des députés polonais étaient arrivés à Vienne pour assurer l'empereur de la loyauté et de la fidélité de ses sujets de la Pologne autrichienne.

— Le produit de la souscription polonaise s'élève déjà à 60,000 fr. Le général Lafayette a souscrit pour 20,000 fr.

— Bourse de Paris, 12 janvier. — 5 pour cent 92 f. 90 c., 93 f., 92 f. 90 c., 85 c., 95 c.; 3 pour cent, 61 f. 10 c., 30 c., 20 c., 15 c., 40 c.; actions de banque, 1,500 f.; change sur Londres, à un mois, argent, 25 f. 20c; trois mois, argent, 25 f. 5 c.; cours authentique.

— Les étudiants des diverses écoles de Paris avaient annoncé le projet de former une association semblable à celles qui existent en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. Alarmé de cette résolution, M. le ministre de l'instruction publique a rappelé aux étudiants, par une proclamation, qu'une ordonnance du 5 juillet 1820 leur interdit toute espèce d'association et d'acte en nom collectif.

— Un comité en faveur des Polonais vient de s'organiser à Paris, sous la présidence de M. le général Lafayette, dans le but d'ouvrir une souscription nationale. On cite, parmi les membres de ce comité, MM. le général Lamarque, le comte de Lasteyrie, Carnot, etc. M. Cassin, ancien agent du comité grec, est chargé de recevoir les souscriptions.

— Il règne une grande fermentation dans le grand-duché de Posen, toutes les voix sont en faveur de la révolution polonaise, et ce n'est qu'à l'aide des forces militaires qu'on est parvenu à maintenir la tranquillité.

Quoiqu'on ait menacé les émigrés de Pologne de la confiscation de leurs biens, l'émigration n'en continue pas moins dans le grand-duché de Posen.

— Il y a dans ce moment-ci à Londres jusqu'à trois agens de différentes puissances, chargés d'acheter des armes de guerre en Angleterre. Un second traité pour des fusils a obtenu plus de succès que celui qu'on avait essayé de conclure il y a quelques mois. Les livraisons commencent.

— On écrit de Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales), 12 janvier :

« Le roi Ferdinand vient de nommer le comte d'Espagne son ministre de la guerre.

« La nouvelle du prétendu égorgement d'un poste français par les Espagnols est complètement fautive. »

— Une lettre de Paris, écrite au Havre par une personne employée dans l'ambassade d'une puissance d'Europe, annonce comme une chose positive la mort de don Miguel.

Une estafette arrivée de Londres à Paris y a apporté hier cette nouvelle. Don Miguel a été, dit-on, empoisonné. Nous donnons cette nouvelle non comme positive, mais comme annoncée positivement à une maison de notre ville.

Préparatifs de guerre. — M. le général Monfort vient d'ordonner de travailler aux fortifications et dépendances de la place de Calais.

La poudrière de Toulouse vient de recevoir l'ordre de confectionner 30,000 kilogrammes de poudre.

Deux mille boulets du calibre de 6 ont dû être expédiés de l'arsenal de Perpignan à celui de Toulouse; il en est arrivé 2,500 à Toulouse le 10 de ce mois.

Les deux bataillons du 30^e de ligne, qui étaient en garnison à Clermont, ont reçu l'ordre d'en partir pour Lyon, d'où ils doivent, dit-on, aller faire partie du camp sur la frontière des Alpes.

— Election d'un pape. — Des lettres particulières reçues de Rome de vendredi dernier annoncent qu'au dernier scrutin toutes les voix, à l'exception d'une seule, avaient été données au cardinal Weld. On ne peut plus guère douter que le prochain scrutin n'amène l'unanimité et l'élection de ce dignitaire. Cet ecclésiastique est Irlandais de naissance. C'est à lui qu'appartient le château de Lulworth, dernière résidence de l'ex-roi de France.

TOULON, 10 janvier.

La frégate l'*Armide*, commandée par M. de Lassus, capitaine de vaisseau, doit partir incessamment pour Alger, afin de ramener en France le général Clausel, avec sa famille et son état-major.

La corvette la *Perle* est sortie hier de Toulon pour porter en Afrique des dépêches qu'on assure être très-urgentes. Il paraît que leur objet est de hâter le prompt retour en France de notre armée. Il ne restera, dit-on, à Alger, pour en conserver la conquête, que 5,000 hommes sous les ordres du général d'Anremont.

Les 18^e et 40^e régimens de ligne, en garnison à Toulon, viennent de recevoir l'ordre très-pressant de se rendre à Strasbourg. Ils seront remplacés ici par les régimens venant d'Alger.

ANGLETERRE.

LONDRES, 14 janvier.

Les communications entre la cour d'Holyrood et l'ambassade espagnole sont très-régulières et très-actives. On parle ouvertement d'envoyer en Espagne, au mois de mars prochain, le duc d'Angoulême, avec Marmont et Bourmont, pour les mettre à la tête des troupes qui doivent se rassembler aux Pyrénées. Tous les frais, tous les sacrifices que fait l'Espagne lui seraient remboursés par la France, après le rétablissement des Bourbons. L'âme de ces communications et de cette grande intrigue est lord Wellington lui-même.

Les journaux de Londres sont remplis de détails affligeans sur la situation de l'intérieur, d'extraits des différens papiers provinciaux et des jugemens prononcés contre les séditieux et les incendiaires. La classe des ouvriers en général est mécontente et murmure; les fermiers sont continuellement sur leurs gardes, veillant à leurs propriétés; le génie de la destruction semble planer sur tout le pays; chaque nuit est éclairée par un nouvel incendie, dont l'auteur souvent ne peut retirer aucun avantage, et agit sans autre motif que celui de détruire. Une commission spéciale est chargée de juger ces malheureux qu'une espèce de démence a rendu criminels et les lois leur sont appliquées dans toute leur rigueur, sans produire aucun effet salutaire. Ce sera une tâche bien délicate et bien difficile en même temps que de rendre le calme aux provinces et d'y répandre un sentiment d'union et d'harmonie.

Si les ministres peuvent l'accomplir, ils mériteront une couronne civique.

Dans le grand nombre des criminels condamnés à mort, quelques-uns ont été exécutés, d'autres ont obtenu que la peine fût commuée.

L'Irlande est entièrement bouleversée, les factions s'y agitent en tout sens et la déchirent; O'Connell pousse ses actes jusqu'à la ligne tracée entre la légalité et la rébellion; le lord lieutenant ayant fait publier des proclamations, de son côté O'Connell en a aussi adressé au peuple.

— Il est certain que le ministère anglais s'est décidé à présenter à la chambre des communes une loi sur la réforme parlementaire; en voici les principaux articles.

Le droit de franchise sera retiré à vingt des bourgs (Boroughs), les moins populeux et transféré à vingt villes, non-encore représentées. L'accès aux corporations sera entièrement libre et le droit de suffrage sera accordé à tous les habitants d'un certain rang; ce droit sera déterminé par le montant du loyer que paye l'électeur, ou par la valeur de sa propriété; il sera étendu à tous les possesseurs de baux. Les élections devront se faire en un jour, et seront pour trois ans.

— M. Hunt a fait une entrée triomphale à Londres.

— Il paraît que le cabinet anglais fait les plus grands efforts en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Cette question a été la cause d'une discussion très-animée entre les ministres plénipotentiaires des grandes puissances. L'ambassadeur français, dit-on, s'opposa avec tant de chaleur et de persévérance aux choix de ce prince, que les négociations furent sur le point d'être rompues.

— M. O'Gorman Mahon, secrétaire de l'association catholique d'Irlande et membre du parlement, a quitté Paris pour se rendre à Bruxelles. Il emporte l'adresse des étudiants de Paris à ceux de Glasgow.

LA HAYE, 10 janvier.

Leurs excellences, sir Charles Bagot et M. Preble, ambassadeurs extraordinaires et ministres plénipotentiaires, le premier de la Grande-Bretagne, le second des États-Unis de l'Amérique du Nord, ont, ce matin, reçu des mains de S. M. le roi de Hollande l'acte qui contient la décision qu'il a prononcée, en qualité d'arbitre, sur les différends qui existent entre la Grande-Bretagne et les États-Unis au sujet de leurs frontières.

ÉTATS-UNIS.

NEW-YORK.

Le *Pacific* est parti de Liverpool le 17 janvier; l'*Erie* et le *Sully* ont fait voile du Havre le 12 et le 20. Nous avons extrait les nouvelles les plus intéressantes des journaux apportés par ces navires, et nous leur consacrons toute notre feuille de ce jour.

On lit dans le *Journal du Havre* du 19 janvier :

Une lettre de Paris adressée hier à une maison de notre ville renferme le passage suivant :

« Je sais de bonne source que la réunion de la Belgique à la France a été résolue dans le conseil des ministres, dussions-nous avoir la guerre à laquelle on se prépare et à laquelle on est même préparé. Les instructions données à M. de Mortemart, notre ambassadeur en Russie, sont dans ce sens. »

La Turquie vient de faire passer en Pologne un envoyé chargé de faire avec cette puissance un traité d'alliance avec la Porte. Les Turcs feraient sur la Moldavie et la Valachie une diversion inquiétante pour les Russes.

Dans la séance de la chambre des députés du 15 janvier, le général Lamarque a prononcé un discours qui a causé une vive agitation. Il a vivement reproché aux ministres d'abandonner les peuples qui se lèvent contre leurs tyrans, et de ne savoir pas saisir les circonstances fugitives que la Providence accorde aux nations comme aux individus et qui ne renaissent plus quand on n'a pas su les saisir.

Le Roi de France a positivement refusé la couronne de la Belgique pour le jeune duc de Nemours.

LETTRES ÉCRITES DE FRANCE, AU RÉDACTEUR DU COURRIER DES ÉTATS-UNIS. No. LXVII.

PARIS, 10 janvier.

MONSIEUR,

C'est un spectacle bien singulier que celui de la France, ayant les moyens d'être grande, heureuse, libre, florissante, de tenir en Europe le premier rang, et hésitant sur le choix des moyens, n'agissant pas quand tout se remue autour d'elle; voilà où nous en sommes; la chambre des députés a été dépassée par la révolution de juillet; factieuse pour un Charles X, elle ne sert ni les besoins de Louis-Philippe ni ceux de la nation; une loi électorale vient d'être présentée par le ministère, la nation aurait désiré que les bases de l'élection et surtout celles de l'éligibilité y fussent posées d'une manière plus large, la chambre des députés la trouve trop libérale et elle l'amendera. Tout fait prévoir la guerre, la situation de Bruxelles, la révolution de Pologne, les sentiments connus et les préparatifs de l'empereur Nicolas; la France sans demander précisément des champs de bataille, prévoit que bientôt ils se présenteront d'eux-mêmes, elle ne demande qu'à enfanter des soldats, eh bien! malgré l'activité connue du maréchal

Soult et soixante-trois mille demandes d'engagemens déposées au seul hôtel-de-ville de Paris, nous n'avons pas encore cent mille hommes sous les armes!

La nation française sympathise avec les Polonais, nous sommes habitués à les regarder comme nos amis et nos frères, eux tournent leurs regards vers la France, et mêlent parmi leurs drapeaux nos couleurs tricolores; mais on jette entre eux et nous le grand principe de la non-intervention, et le tems fuit au milieu d'une attente pénible et peut-être dangereuse.

Les carlistes veulent la république, ils jettent au milieu de nous ses germes puissants, mais que leur vigueur même empêche de fructifier sur notre terre légère, de là mille bruits et mille petites agitations de salon qui seraient curieux à recueillir, si leur durée n'était pas éphémère; on dit par exemple qu'une *camarilla* mystérieuse s'est formée, qu'elle se compose de Madame Adélaïde, du Roi, de la Reine, du général Athalin, et enfin de MM. Thiers et Dupin, tout cela n'a pour but que d'irriter contre le roi en associant à son nom ceux de deux hommes impopulaires, MM. Thiers et Dupin, et de faire conter à Porcille l'histoire vraie ou fautive d'un mariage secret entre madame Adélaïde et M. le général Athalin. On fait aussi circuler les noms de quelques pairs de France qui chercheraient à ramener Henri V et qui composeraient son ministère; je ne vous citerai point ces noms, je craindrais de faire une calomnie, seulement je vous dirai celui d'un homme qui s'est montré hostile au nouveau gouvernement et qui paye en ce moment même par la prison une fidélité factieuse, c'est M. de Kergorlay. Mais avant que ces rêves monstrueux se réalisent, il faudra marcher sur les cadavres de la moitié des citoyens et mettre à feu et à sang toute l'Europe au profit d'une légitimité stupide. Je ne vous rapporte ces on-dit, que comme les fruits des divagations oisives d'une capitale.

La cour d'Holy-Rood, puisque cour il y a, paraît livrée à des dissensions aussi ridicules que naturelles au caractère des personnes qui la composent. Voici une anecdote curieuse à ce sujet.

Un gentilhomme français avait quelques rapports d'intérêt avec la duchesse de Berry; il est allé à Londres pour les régler; de Londres en Écosse, il n'y a qu'un pas, il l'a fait, et s'est présenté à Holy-Rood; il voulait voir l'ex-Roi. M. de Damas, grand observateur des formes, et homme très versé dans la connaissance des généalogies de France, a fait d'abord quelques difficultés parce qu'il ne croyait pas ce gentilhomme assez noble pour être présenté; on a parlé blason, il a été prouvé que le solliciteur était d'une bonne famille de l'Anjou et qu'il comptait parmi ses ancêtres des pages et des maréchaux de France; alors de la froideur on est passé à l'empressement, et le gentilhomme a été invité à dîner; un huissier crie: le Roi! le Roi! Le petit duc de Bordeaux entre, voilà qui va bien, dit mon gentilhomme en s'inclinant devant cette puissance enfantine; un instant après un autre huissier crie: Sa Majesté! Sa Majesté! c'était le duc d'Angoulême; ensuite un troisième huissier crie encore: le Roi! le Roi! c'était Charles X. Mon homme, un peu étonné, a dîné avec cette trinité royale et il a pensé que la révolution de juillet au lieu d'avoir fait perdre un trône à cette famille lui en avait fait gagner deux.

Les ex-ministres sont au fort de Ham. On dit que M. de Peyronnet se désespère et que sa haine pour Polignac se manifeste par des sorties virulentes; M. de Chantelauze est le plus gai des quatre; il joue aux échecs et souvent son esprit se révèle par des réparties plaisantes; quelqu'un lui demandant pourquoi il avait signé les ordonnances? — C'était la volonté du Roi, dit-il, et il est si difficile de refuser une légitimité suppliante.

Agrérez, Monsieur, etc.

LE CORRESPONDANT PARISIEN.

ANNONCES.

M. P. DE LAPEYRIE, par ordonnance du gouvernement de la Guadeloupe, du 2 décembre, a été nommé courtier de commerce, agent de change et interprète des langues étrangères à la Pointe-à-Pitre.

PAQUEBOTS DU HAVRE.

Lignes.	Navires.	Capitaines.	Départ de N.-Y.
1	Charlemagne.	Robinson.	1 ^{er} fév. 1 ^{er} juin. 1 ^{er} oct.
3	Havre.	Keene.	10 » 10 » 10 »
2	Chs. Carrol.	Clark.	20 » 20 » 20 »
1	Ed. Quesnell.	Hawkins.	1 ^{er} mars 1 ^{er} juil. 1 ^{er} nov.
3	Henri IV.	J. B. Pell.	10 » 10 » 10 »
2	France.	E. Funk.	20 » 20 » 20 »
1	Sully.	Macy.	1 ^{er} avril. 1 ^{er} août 1 ^{er} déc.
3	François Ir.	Skiddy.	10 » 10 » 10 »
2	Erie.	J. Funk.	20 » 20 » 20 »
1	Formosa.	Orne.	1 ^{er} mai. 1 ^{er} sept. 1 ^{er} jan.
3	De Kham.	Depeyster.	10 » 10 » 10 »
2	Ed. Bonnaffé.	Hathaway.	20 » 20 » 20 »

Première ligne, consignataire au Havre, E. Quesnel Painé. Deuxième ligne, Bonnaffé, Boisgérard et Cie., agents à New-York, Crassous & Boyd.

Troisième ligne, consignataires au Havre, La Rue & Palmer; propriétaires à New-York, C. Bolton, Fox & Livingston; courtiers, Crassous & Boyd.

Tous ces navires sont de première classe, et commandés par des capitaines expérimentés. Leurs emménagements sont élégans et aussi commodes qu'on le peut désirer. Le prix d'une traversée dans la chambre est fixé à \$140, pour lequel on fournira lits complets, vins et abondante provisions.

BULLETIN UNIVERSEL DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE.

Publié sous la direction du baron de Ferassac.

Le Bulletin se compose de huit sections, de chaque section paraît un numéro par mois; on peut souscrire à chacune d'elles séparément, savoir :

- I. Sciences mathématiques, physiques et chimiques, \$6 par an.
- II. Sciences naturelles et géologie, \$11 par an.
- III. Sciences médicales, etc., \$11 par an.
- IV. Sciences agricoles, économiques, etc., \$7 par an.
- V. Sciences technologiques, \$8 par an.
- VI. Sciences géographiques, écon. publ., voyages, \$12 par an.
- VII. Sciences historiques, antiquités, philologie, \$9 par an.
- VIII. Sciences militaires, \$4 50 par an.

Le sousigné est chargé des intérêts du Bulletin dans les États-Unis; il fera parvenir au Directeur toute communication et nouveauté littéraire, qu'on lui enverra pour lui, franc de port; on s'abonne également chez lui au dit Bulletin.

Foreign and Classical Bookstore, CHARLES DE BEHR, Director, 108 Broadway, New-York, 32 South-sixth-street, Philadelphie.

KING & WALLIS, No. 154 William Street,

Offrent à vendre en détail les articles suivants, avec une réduction dans leurs prix, savoir :

- Couvertures de lit à rosaces de 8-4 à 14-4,
 - Couvertures de lit rayées et à pointes,
 - Flanelles, blanches et de couleur,
 - Revêches vertes, 4-4,
 - Camelot bleu et brun,
 - Bombazine anglaise,
 - Mérimos anglais,
 - Barèges, couleurs assorties,
 - Bas de laine pour hommes et femmes,
 - Gants de castor " " " "
 - Crêpe de Nankin, noir et de couleur,
 - Fichus de soie,
 - Schalls de Soie, de Cachemire, de Thibet et de Mérimos.
- Leur assortiment de nouveautés est, comme auparavant, de premier choix, et à prix fixe. Un des associés, Mr. W., parle la langue Française.

A VENDRE chez M. THOISNIER DESPLACES, libraire de Paris et à New-York, Exchange-Place, No. 32.

Manuels, du tapissier, cartonnier, charpentier, amidonnier, vermicellier, charpentier, boulanger et menuisier, graveur, mouleur, charcutier, pâtissier, vinaigrier et moutardier, papetier et régléur marchand de bois, imprimeur, réticur, vigneron, fleuriste artificiel, des demoiselles, des dames, de la maîtresse de maison, art de se coiffer soi-même, météorologie, physiologie végétale, mammalogie, entomologie, histoire naturelle des mollusques et de leurs coquilles, d'ornithologie, botanique.

Œuvres complètes de Buffon, mises en ordre par M. de Lacepède, nouvelle édition, ornée du portrait de Buffon et de 245 belles gravures, 26 volumes in-8.

Histoire Naturelle des Quadrupèdes Ovipares, Serpens, Poissons et Cétacées, par M. le comte de Lacepède, pour faire suite aux œuvres de Buffon. Nouvelle édition, ornée de 115 planches et du portrait de l'auteur. 5 gros volumes in-8.

Répertoire du Théâtre Français, nouvelle édition, classée dans un nouvel ordre, avec des notices sur les auteurs et acteurs célèbres, par Picard et Peyrol, ornée de 12 portraits; 85 livraisons forment 4 gros volumes in-8.

SYLVESTER, 130 et 311 Broadway,

Prend la liberté de rappeler aux personnes qui lui donnent leurs ordres, que, chaque JEUDI, on fait un tirage de la Loterie de New York et qu'il a reçu de l'Etat une licence pour vendre des billets ou parts de billet.

Tirage de la loterie classe No. 4 :

66 34 15 44 20 1 10 45 4 33.

Février 24	1	16,000	10,000	\$5
Mars 3	2	20,000		5
19	3	20,000	10,000	5

A LOUER. — La maison à deux étages, No. 72 Chatham-street, et les meubles de la maison à vendre. S'adresser au Bureau d'Agence, No. 8 Broad-street.

Magasin d'Épicerie au coin de Park-Place et Broadway.

G. DESABAYE, à l'adresse ci-dessus, continue à tenir un assortiment complet d'épicerie; il y a joint les articles d'importation les plus rares, et au goût de toute espèce de consommateurs. Ils trouveront également à se procurer chez lui de liqueurs fines d'Europe et d'Amérique, d'eau-de-vie très-vieille ou récemment importée, genièvre de Hollande, Rum-Jamaïque, Ste-Croix et autres; vins de Bordeaux, vieux Madère, Sherry, Tenériffe, &c.

Il se charge de fournir des provisions aux bâtimens.

N. B. Chaque article sera porté gratis dans les maisons.

MAISON A LOUER.

M. Sylvester désirerait louer la maison située au No. 130 Broadway, à l'exception du bureau, à une famille respectable. La plus grande partie du loyer pourrait être payée en fournissant la pension.

Le nombre de nos abonnés ayant augmenté depuis quelques mois au-delà de nos espérances et de ce que nous avions pu prévoir, nous sommes dans l'impossibilité de répondre à la demande de quelques nouveaux souscripteurs qui désirent la série entière de notre 3e vol. Les Nos. 56, 63, 64, 65 nous manquent et nous paierons 25 cents pour chacune de ces feuilles que l'on voudra bien nous rapporter.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le *Courrier des États-Unis* paraît tous les samedis et mercredis. — Le prix est de huit dollars par an, payable à l'expiration du premier semestre, non compris le port. — Les souscriptions subsisteront jusqu'à la notification régulièrement faite que l'abonné veut cesser de l'être. Néanmoins, tout nouveau semestre commencé sera achevé. — Les personnes qui habitent des lieux où le Journal n'a pas d'agence, sont tenues de payer d'avance le montant de leur souscription.

On souscrit : à New-York, au bureau du *Courrier des États-Unis*, No. 7 Broad-Street, où les lettres, communications et envois doivent être adressés, francs de port, à MM. les Éditeurs du *Courrier des États-Unis* ou à M. Wm. A. WISHART, Caissier du Journal.

PRIX DES ANNONCES.

Par abonnement à l'année \$20, avec le Journal.

\$15, sans le Journal.

\$1 pour chaque insertion n'exécédant pas un carré d'impression pour la première fois et 50 cents pour chacune des fois suivantes.